

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Arrêté du 10 avril 2020 portant report du calendrier des épreuves de l'examen professionnel d'accès au grade de contrôleur du travail hors classe ouvert au titre de l'année 2020

NOR : MTRR2009242A

Par arrêté de la ministre du travail en date du 10 avril 2020, le calendrier des épreuves de l'examen professionnel d'accès au grade de contrôleur du travail hors classe ouvert au titre de l'année 2020 ouvert par arrêté du 27 février 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de l'examen professionnel d'accès au grade de contrôleur du travail hors classe est modifié selon les dispositions suivantes.

L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le jeudi 10 septembre 2020.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par les candidats admissibles devra être envoyé en cinq exemplaires recto/verso et agrafés en pli suivi ou en recommandé avec accusé de réception au plus tard le lundi 16 novembre 2020 à l'adresse suivante : ministère du travail, direction des ressources humaines, bureau du recrutement, « Contrôleur du travail hors classe 2020 », 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.

Ce dossier devra également être transmis par mail, au format PDF, daté et signé, à l'adresse électronique suivante : drh-concours@sg.social.gouv.fr.

L'épreuve orale d'admission aura lieu à Paris à partir du lundi 14 décembre 2020.